

République Française - Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
MAIRIE DE FAUCIGNY  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Le 26 octobre deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-François BIT, Franck BOUZEREAU, arrivée avant les questions diverses, Pascal CARME, Patrick CARON, Janine COSTA, Christine COURTY-DECROUX, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET, Jérôme ZUNDEL formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alain PERNOLLET, Sonia FRAISSINOUS

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN exercice : 15 – Présents : 13 – Votant : 12

**DATE DE LA CONVOCATION** 20 octobre 2021

Monsieur Anthony PELLET est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits concernant la photocopieuse et la délivrance de documents d'urbanisme.

**EMET** un avis favorable pour que les agents de l'Education Nationale, les agents communaux et les élus intervenant pour les services de la collectivité puissent bénéficier des repas servis au restaurant scolaire et **FIXE** le coût du repas au montant du prix d'achat.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Patrick CARON annonce que le secrétaire de mairie de Peillonex quitte ses fonctions en fin d'année. La gestion du syndicat des Crys pourrait être à la charge d'une autre collectivité. Il ajoute qu'il a été interpellé par le propriétaire d'une parcelle qui doit faire l'objet d'une rétrocession à la commune puisqu'il s'agit d'un délaissé pour élargissement de la voirie. La régularisation de ce dossier sera effectuée dans les prochains mois.

Madame Janine COSTA fait part des informations suivantes :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le vendredi 12 novembre à 11 heures avec les élèves de notre école, les élus et toute la population ;
- Le repas des aînés aura lieu le 20 novembre à la salle des fêtes ; les personnes conviées à ce repas sont les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Faucigny ainsi que leur conjoint. Les invitations sont établies par rapport aux listes électorales de la commune, il s'avère que nos aînés ne sont pas tous électeurs sur Faucigny d'où quelques fois des invitations non transmises. Si des aînés étaient oubliés qu'ils se fassent connaître auprès des services de la commune.
- L'isolation de l'appartement du presbytère au 137, place du Village doit être étudiée.

Monsieur Franck BOUZEREAU indique qu'il a participé avec les élus de la commission scolaire à l'assemblée générale du sou des écoles dont le nouveau président est Monsieur Sébastien DONCHE. Il salue la mobilisation des parents d'élèves et de la bonne entente qui règne avec Madame Florence GAY, directrice de l'école. L'association a versé 4000 € à l'école pour des projets pédagogiques.

Il ajoute que le bulletin municipal est en cours de rédaction.

Monsieur Jean-François BIT' fait remarquer que le fourreau initialement déposé par EDF pour assurer la distribution d'électricité entre le Village et Chez les Bel n'a plus lieu d'être puisqu'un nouveau transformateur a été mis en place. Les services d'EDF seront contactés pour l'enlever.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers suivants :

- Contentieux urbanisme Commune de Faucigny/époux CHOLLET, Maître GONNET, avocat cité dans l'affaire a transmis hier en mairie un courrier indiquant que le rapport public a conclu au rejet du mémoire des époux CHOLLET. Le jugement devrait être rendu sous un mois.
- Reprise de sépulture en terrain commun. Il apparaît que les sépultures situées à gauche de l'entrée du cimetière 1<sup>ère</sup> allée gauche en terrain commun sont abandonnées. Comme le permet le règlement du cimetière et considérant que les inhumations datent de plus de cinq ans, le Maire peut ordonner la reprise de ces emplacements. La décision de reprise sera publiée et portée à la connaissance du public par voie d'affichage dès la fin de semaine.
- Participation aux forfaits de ski jeunes aux Brasses : monsieur Antoine VALENTIN, maire de Saint-Jeoire remercie le Conseil Municipal. Des flyers présentant la participation communale seront distribués aux élèves de l'école primaire et déposés dans les commerces et lieux recevant du public.
- Maltraitance animale : la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie a été saisie pour intervenir auprès d'une personne dont le bovin était en situation de maltraitance.
- Mini crèche maison du château : les services de la CC4R rendront leur rapport sur la faisabilité du projet pour fin octobre.
- Vœux du Conseil Municipal à la population : La cérémonie aura lieu le samedi 8 janvier en soirée, l'horaire sera précisé ultérieurement. Lors de cette manifestation, l'honorariat sera décerné à Monsieur Bernard CHATEL et Madame Danielle GRIGNOLA

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.

Anthony PELLET  
Secrétaire de séance



Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ  
Maire

